

5. Soutien à l'allaitement

Après votre sortie de l'hôpital, rendez-vous avec votre bébé au **centre de consultation familiale** compétent ou au **Centre SAMIFO**. Apportez les documents d'accouchement que vous avez reçus à l'hôpital. La sage-femme vous donnera des informations utiles sur ce qu'il faut faire les premiers jours avec le bébé et sur le soutien adéquat à l'allaitement.

6. Contrôles après la naissance

À l'hôpital, ou par votre pédiatre de référence, vous recevrez des ordonnances pour les examens de santé de votre nouveau-né. Il s'agit notamment de **l'échographie des hanches, de l'ECG néonatal, de l'examen clinique général et des vaccinations**. Ces examens et contrôles sont gratuits. Si vous ne recevez pas de rendez-vous directement, vous devrez les réserver vous-même au CUP.



7. Examen gynécologique du post-partum

Il est important d'effectuer un **contrôle gynécologique** dans les 6 à 8 semaines suivant l'accouchement. Ce contrôle sert à surveiller votre santé physique et votre bien-être après l'accouchement. Ce contrôle peut être effectué gratuitement dans le centre de **consultation familiale** de votre ASL (autorité sanitaire locale) ou dans le Centre SAMIFO.



FRANÇAIS

J'ATTENDS UN BÉBÉ QUE DOIS-JE FAIRE?



Les démarches administratives et sanitaires à suivre

*Donne in cammino
dalla resilienza all'autonomia
sul territorio di Roma*

Finanziato dalla Presidenza del
Consiglio dei Ministri,
Fondi Otto per mille
a diretta gestione statale (2021)
CUP - E89G23000730003

1. Première visite et suivi de la grossesse

Après avoir fait un test de grossesse, **prenez rendez-vous avec la gynécologue.**

Appelez le CUP (069939) avec l'ordonnance de votre **médecin**, ou rendez-vous dans un centre de **consultation familiale** de votre **ASL de référence**, ou au **Centre SAMIFO**.

La gynécologue vous posera des questions sur votre état de santé, prendra votre poids et votre tension artérielle et vous prescrira les examens à effectuer. Elle vous donnera ensuite un rendez-vous pour votre prochaine visite, une fois par mois, pour bien suivre votre grossesse. Vous devrez choisir l'hôpital où vous accoucherez et la gynécologue vous fournira une série d'examens et d'analyses. Vous devrez amener les résultats à la visite obstétrique à l'hôpital.



2. Accompagnement à la naissance

Au **Centre SAMIFO**, en complément des visites avec la gynécologue, vous pouvez participer à **des rencontres** de préparation à l'accouchement pour avoir des informations utiles sur la grossesse, l'accouchement en Italie et les premiers soins néonataux. Vous pouvez également recevoir des informations sur **les cours de préparation à l'accouchement** et le soutien psychologique dans **les centres de consultation familiale**.

3. Enregistrement du nouveau-né et demande de code fiscal

Après la naissance, vous devez **déclarer le nouveau-né au bureau d'état civil**. Le **bureau d'état civil** est situé à l'intérieur de l'hôpital, demandez les horaires et les modalités d'accès au personnel du service. Après l'enregistrement, vous recevrez un **certificat de naissance**. Avec ce document, vous devrez prendre rendez-vous à **l'administration fiscale (Agenzia delle Entrate)** pour obtenir le code fiscal du nouveau-né. La carte de santé arrivera quelques jours plus tard à l'adresse que vous avez communiquée.



4. Inscription auprès du pédiatre de libre choix

Après avoir obtenu le code fiscal du nouveau-né, **vous devez vous inscrire auprès d'un pédiatre de libre choix (PLS).**

Le pédiatre est le médecin de référence pour votre enfant jusqu'à l'âge de 14 ans.

Le choix du pédiatre peut se faire à travers le portail de l'**ASL** ou aux guichets CUP de votre **ASL** de votre référence.